



DEMANDE D'ADMISSION AUX RÉSIDENCES

Dates importantes :

3 février 2025	Ouverture du formulaire d'admission aux résidences sur notre site web
Mi-février	Accusé de réception par courriel
Début mars	Confirmation d'une place en résidence ou liste d'attente (via Omnivox)
Début avril	Confirmation du type de chambre
Fin avril	Rencontre d'information

Pour faire ma demande :



Combien coûte une chambre en résidence ?

Cela dépend du type d'occupation de chambre souhaitée: pour une, deux ou trois personnes. Les prix varient entre 4 600 \$ et 6 300 \$ par année.

La tarification détaillée sera sur le formulaire d'admission aux résidences.



À quel moment dois-je faire la demande pour réserver ma place ?

À partir du 3 février 2025, vous pouvez remplir le formulaire d'admission aux résidences.

Veuillez noter que les places sont limitées.

Après avoir fait une demande, suis-je certain·e d'avoir une place ?

En raison de la demande élevée pour une place à la résidence, nous ne pouvons malheureusement offrir une place à tous ceux et celles qui en font la demande.

Dois-je habiter à une certaine distance du Collégial pour avoir une chambre en résidence ?

Les places sont attribuées en fonction de la date de la demande, la signature du contrat éducatif et la distance (en km) du Collégial.

Certains critères de sélection s'appliquent (ex: étudiant·es internationaux).

Puis-je demander d'être dans la même chambre que mon ami·e qui va aussi à Sainte-Anne ?

Oui, il faut s'assurer que les deux l'indiquent sur le formulaire d'admission aux résidences.